

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 25

Demande présentée le : 13 février 2023
Par : TORRUBIA SCHOHN Céline
Demeurant à : 44 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78)
Au bénéfice de : elle-même
Adresse : idem ci-dessus
Surface occupée : deux emplacements de stationnement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public pour un déménagement,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : Madame TORRUBIA SCHOHN Céline est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de déménagement place du général de Gaulle à JUZIERS (78) sur deux places de stationnement :

le samedi 25 février 2023.

Article 2 : Ce déménagement nécessitera :

- Mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationner la veille (mise à disposition de barrières à solliciter auprès de la mairie).

Article 3. Madame TORRUBIA SCHOHN Céline est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 17 février 2023

Le maire, Ketty VARIN

